







Comité syndical du PETR Vézère-Auvezère Procès-verbal

Jeudi 18 octobre 2022 – 17 h 00 Salle polyvalente de Perpezac-le-Noir

Rappel de l'ordre du jour

- Présentation des données Flux Vision par l'Office de tourisme Terres de Corrèze
- Candidature LEADER-FEDER:
 - o Point d'avancée
 - O Soutien à l'ingénierie dans le cadre de la candidature
 - o Prolongation du contrat du chargé de mission fonds européens
- Contrat de développement et de transitions avec la Région Nouvelle-Aquitaine
 - o Retour sur le Comité de pilotage final
 - Validation du Contrat
- Médecine préventive
- Budget 2022 : délibération modificative
- Questions diverses
 - o Point d'avancée sur le Contrat de Relance et de Transition Ecologique
 - o Point d'avancée sur le programme FISAC
 - Point d'avancée sur les Actions Collectives de Proximité

Documents joints:

- Diaporama de présentation des données Flux Vision
- Diaporama de présentation du Comité syndical
- Délibération n°1 Financement de l'ingénierie pour le poste de chargé de mission LEADER-FEDER
- Délibération n°2 Recrutement d'un agent pour la gestion et l'animation de la programmation européenne multi-fonds contrat de projet
- Délibération n°3 Validation du Contrat de développement et de transitions avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2023-2025
- Délibération n°4 Décision modificative du budget n°2
- Délibération n°5 Médecine préventive









Afférents au Comité syndical : 22

En exercice: 22

Présents ou représentés par un suppléant : 18

Votants: 19

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre à 17 h 00, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Perpezac-le-Noir sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Délégués titulaires présents: Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Francis COMBY, Philippe JENTY, Alain TISSEUIL, Jean-Louis MAURY, Philippe GONZALEZ, Alain MARSAT, Jean-Pierre NEXON, Éric NOILHAC, Milena LOUBRIAT, Delphine VEYSSEIX-BOUDET, Jean-Claude CHAUFFOUR, Bernard RUAL, Pierre PEYRAMAURE;

Délégués suppléants présents : Michel PLAZANET (représentant Bernard ROUX), Jean-Michel FAUGERAS (représentant Jean-Paul GRADOR), Vincent COISSAC (représentant Gérard COIGNAC) ;

Délégués titulaires représentés : Daniel GARAIS (pouvoir à Philippe JENTY) ;

Délégués titulaires absents et excusés : Guy DEVEIX, Éric LASCAUX, Bernard ROUX, Jean-Jacques DUMAS, Jean-Paul GRADOR, Gérard COIGNAC.

Delphine VEYSSEIX-BOUDET est nommée secrétaire de séance.

1) Validation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 1er juin 2022

Jean-Jacques CAFFY met au vote le compte-rendu de la séance du Comité syndical du 1er juin 2022.

Le Comité syndical par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention approuve le compte-rendu.

2) Présentation des données Flux Vision par Nathalie BARBET, directrice de l'Office de Tourisme Terres de Corrèze

Voir diaporama de présentation des données Flux Vision

Madame Nathalie BARBET rappelle que l'Office du Tourisme est un **outil au service du territoire Terres de Corrèze et de ses acteurs**.

Flux vision est un dispositif permettant de recueillir, grâce aux bornes téléphoniques, des informations sur le profil des personnes se rendant sur le territoire. Ces informations ont trait notamment à la région de provenance, l'âge, etc. La collecte de ces données permet notamment d'étudier le comportement des touristes (individus passant au moins une nuit sur le territoire) et des excursionnistes (les personnes venant pour la journée). Ces informations, croisées avec celles recueillies dans les bureaux d'accueil de l'Office de tourisme ou auprès des différents prestataires et partenaires (hôtels,









restaurants, etc) permettent de faire ressortir d'éventuelles orientations futures pour le tourisme, comme, par exemple, un travail accru sur les ailes de saison.

L'une des questions revenant le plus souvent dans les différents bureaux d'accueil concerne la découverte du patrimoine et des villages du territoire par les touristes et excursionnistes. Pour le moment, une partie du patrimoine reste à valoriser. C'est pour cela que l'Office de Tourisme a récemment proposé une méthodologie permettant la mise en valeur du patrimoine, public comme privé, afin d'améliorer l'attractivité du territoire. Celle-ci sera prochainement envoyée à toutes les communes du PETR Vézère-Auvézère pour harmoniser la manière de valoriser le patrimoine.

Commentaire du Comité syndical :

Jean-Jacques CAFFY souligne l'importance de la mise en place de cette méthodologie, qui permettra d'aligner les manières de travailler lors de l'émergence d'un projet de rénovation du patrimoine.

Concernant le dispositif Flux Vision, Monsieur Alain TISSEUIL souligne qu'il parait plus pertinent de regarder les informations recueillies à l'échelle d'un site ou d'une commune, tout du moins à une échelle plus petite que celle de l'ensemble du territoire. Les données sont ainsi plus précises.

3) Candidature LEADER-FEDER

a. Point sur la candidature LEADER-FEDER

Monsieur Jacques DEL ARCO AGUIRRE, chargé de mission LEADER-FEDER du PETR Vézère-Auvézère rappelle les dernières échéances. La candidature LEADER-FEDER a été déposée le 17 juin dernier. Des compléments ont été demandés par la Région le 7 juillet. Les précisions nécessaires ont été portées à connaissance des services de la Région Nouvelle-Aquitaine le 17 août 2022. Après le retour de la Région, une phase de conventionnement s'ouvrira entre le PETR, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'organisme payeur (ASP). La durée de finalisation de cette phase de conventionnement n'a pas été communiquée, ce qui peut être un facteur de difficultés, par exemple pour répondre à des porteurs de projets qui seraient en recherche de financement et auprès desquels il est actuellement difficile d'apporter des réponses précises.

Pour le moment, il convient d'affiner la stratégie globale en finalisant les fiches actions (réflexion sur les taux d'intervention et les plafonds de dépenses éligibles notamment). En outre, un règlement intérieur devra être formalisé ainsi que les grilles de sélection de projet. Le comité de programmation devra être mis en place. La juste fixation des taux d'intervention, notamment en fonction d'autres cofinancements mobilisables, et compte tenu des faibles montants d'enveloppes, sera un sujet déterminant pour une gestion la plus efficace possible des fonds européens.

Afin d'anticiper au mieux, il a été récemment demandé aux élus du territoire de réfléchir à la composition du futur comité de programmation. Les **membres du collège public ont déjà été désignés**









par une délibération de la part des trois communautés de communes. La composition du collège privé est encore en discussion. Si possible, il serait opportun que siègent des membres issus du plus grand nombre de communes possibles, afin de représenter le territoire de la façon la plus fidèle possible. Il sera également important de veiller à ce que la parité soit respectée. Le premier comité devrait se tenir en décembre 2022 ou en janvier 2023, même si à cette date, il ne sera probablement pas possible de sélectionner des projets.

Commentaire du Comité syndical :

Monsieur Francis COMBY demande si la Région va créer et communiquer un modèle de règlement ou si le PETR va devoir le rédiger dans son ensemble.

Monsieur Jacques DEL ARCO AGUIRRE ne sait pas si un modèle va être transmis. Néanmoins, le règlement est quasiment finalisé pour ce qui concerne le PETR Vézère-Auvézère.

Monsieur Philippe JENTY considère qu'il ne faut pas être surpris par ces délais de discussions entre la Région et le PETR. Si les premiers projets pouvaient être sélectionnés à la fin du premier trimestre 2023, ou avant l'été, alors le retard par rapport au calendrier initialement communiqué par la Région serait moindre.

b. Soutien à l'ingénierie dans le cadre de la candidature LEADER-FEDER

Voir délibération n°1

Jacques DEL ARCO AGUIRRE explique que des fonds LEADER peuvent être sollicités pour le « soutien à la préparation de stratégies locales de développement — Programmation 21-27 ». Cette mesure LEADER est indépendante de la prochaine programmation européenne gérée par le PETR Vézère — Auvézère. Une enveloppe de 20 000 € est réservée pour chaque territoire — des enveloppes complémentaires peuvent être sollicitées. Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour 2022, avec le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes			
Frais salariaux	41 000 €	FEADER (Leader)	37 720 €	80 %	
Coûts indirects	6 150 €	Autofinancement	9 430 €	20 %	
TOTAL	47 150 €	TOTAL	47 150 €	100 %	









Après délibération, le comité syndical par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- AUTORISE Monsieur le Président à déposer les différents dossiers de subventions auprès des financeurs potentiels (Europe, Etat, Région...) et à solliciter les subventions maximales possibles,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 et suivants de la collectivité.

c. Recrutement d'un agent pour la gestion et l'animation de la programmation LEADER-FEDER

Voir délibération n°2

Monsieur Jean-Jacques CAFFY rappelle que par délibération du 14 octobre 2021, le Comité Syndical du PETR Vézère – Auvézère a approuvé une candidature à l'échelle du PETR pour le programme LEADER pour la période 2023-2027, et pour le volet territorial du FEDER (Orientation Stratégique n°5) pour la période 2021-2027. Un chargé de mission a alors été recruté par le PETR Vézère – Auvézère le 1^{er} mars 2022 (sur un CDD d'un an) pour formaliser ladite candidature.

Au regard des effectifs actuels du PETR, il s'avère nécessaire de recruter un agent pour mener la gestion et l'animation de la programmation européenne multi-fonds pour la programmation 2023-2027.

A noter que ce **poste pourrait être financé à 80 %,** au regard des différents sources de financement possible.

Après délibération, le Comité syndical par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- DECIDE de créer un emploi non permanent de « animateur et gestionnaire de la programmation 2023-2027 » à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- **DIT** que l'agent contractuel sera recruté dans le grade d'attaché territorial (catégorie hiérarchique A), en application des dispositifs applicables au contrat de projet (contrat initial d'un an minimum dans la limite de 6 ans ou dans la limite de la réalisation de l'opération ou du projet notamment), à raison d'une durée hebdomadaire de 35 h;
- **DIT** que Monsieur le Président est chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;









- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer les différents dossiers de subventions auprès des financeurs potentiels (Europe, Etat, Région...);
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 et suivants de la collectivité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Commentaire du Comité syndical : /

4) Contrat de développement et de transitions avec la Région Nouvelle-Aquitaine

Voir délibération n°3

Monsieur Jean-Jacques CAFFY rappelle que le contenu du Contrat de développement et de transitions a définitivement été arrêté lors du Comité de pilotage du 8 septembre 2022. Ce contrat démarrera le 1er janvier 2023 et s'achèvera le 31 décembre 2025. L'année 2026 sera consacrée à un bilan. Une vingtaine de projets y figurent : 15 matures et 12 en amorçage. Monsieur Jean-Jacques CAFFY rappelle qu'un projet sur la commune de Treignac a été retiré du programme.

Ce contrat doit désormais être adopté. La Région adoptera définitivement le texte lors de la Séance plénière du 17 octobre prochain. Les trois communautés de communes et le PETR doivent délibérer pour approuver ce contrat.

Après délibération, le Comité syndical par 16 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions :

- APPROUVE le Contrat de développement et de transitions et ses annexes signés par le PETR Vézère-Auvézère, les EPCI membres et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2023-2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de développement et de transitions et ses annexes et les éventuels avenants,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de transmettre une copie de la présente à l'ensemble des partenaires.

Commentaire du Comité syndical :

Monsieur Alain TISSEUIL affirme que ce contrat illustre le retrait progressif de la Région dans l'accompagnement des projets des territoires, constat réalisé depuis plusieurs années déjà. Cet état de fait motive son abstention.









Monsieur Philippe JENTY s'abstient au vu de la faible hauteur des taux d'intervention régionaux et de la méthodologie générale employée par la Région pour l'élaboration de ce contrat.

Monsieur Pierre PEYRAMAURE s'abstient en précisant que cela est motivé par les modalités de mise en œuvre de ce contrat, et non par les considérations propres au projet présenté par sa commune.

5) Médecine préventive

Voir délibération n°4

Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non d'un **service de médecine préventive** soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion.

À cette fin, le **Centre de Gestion de la Corrèze** (CDG 19) a **conventionné** avec les services de l'**Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze** (AIST 19).

Le Président propose au Comité Syndical d'adhérer à ce service pour l'ensemble de son personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

Après délibération, le Comité Syndical par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- DECIDE d'adhérer au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19
- **APPROUVE** les termes et la passation de la convention de partenariat dans le domaine de la médecine professionnelle et préventive
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec le CDG 19 conclue à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction ainsi que les éventuels avenants y afférents
- **DECIDE** d'inscrire chaque année au budget les crédits correspondants

Commentaire du Comité syndical : /

6) Décision modificative du budget

Voir délibération n°5









Monsieur Jean-Jacques CAFFY présente un projet de décision modificative pour le budget 2022. Du fait de nouvelles subventions qui n'avaient pas été prises en compte lors de l'élaboration du budget faute d'arrêtés d'attribution (subventions pour l'ingénierie et pour l'étude sur les ACP de la Région Nouvelle-Aquitaine) et de nouvelles dépenses inscrites (revalorisation du point d'indice, prolongation d'un contrat de travail, acquisition de matériel informatique), le troisième appel à cotisation lancé auprès des communautés de communes sera revu à la baisse.

Après délibération, le Comité syndical, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

APPROUVE la décision modificative du budget n°2.

Commentaire du Comité syndical : /

7) Questions diverses

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Madame Camille LANNES rappelle que le premier **comité technique du CRTE** s'est tenu le **5 octobre 2022**. Un premier **bilan des opérations (2021-2022)** a pu être dressé à cette occasion. Les communes, dont les projets ont été inscrits dans une des conventions financières sont d'ailleurs invitées à se manifester au plus vite auprès des services de la préfecture, dès que leurs projets auront été achevés, afin de pouvoir bénéficier des premiers versements de cette dotation.

Pour 2023, la Préfecture n'a **aucune visibilité sur le calendrier** à venir, **ni sur le montant de l'enveloppe** qui sera allouée au territoire dans le cadre de la convention financière 2023.

Cependant, les services de la préfecture insistent pour que les projets sélectionnés s'inscrivent dans une dimension environnementale, se rattachant aux indicateurs présentés en mai dernier. Un comité de pilotage devra se tenir avant la fin de l'année pour continuer à travailler sur le bilan des opérations réalisées et préparer la présentation de nouveaux projets pour 2023.

Commentaire du Comité syndical :

Monsieur Philippe JENTY souligne qu'il sera nécessaire de faire preuve de prudence, puisque aucune information n'est disponible concernant le montant de l'enveloppe.

Monsieur Jean-Jacques CAFFY souligne qu'il conviendrait de se baser sur le montant de l'enveloppe DSIL CRTE pour 2022 pour avoir un ordre d'idée des aides pouvant être obtenues dans le cadre de la convention financière pour 2023. De plus, les futurs projets devront être présentés au regard de









ce qui va pouvoir être financé dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, tout en sachant que ces projets seront priorisés en ce qui concerne la DETR.

Programme FISAC

Le programme FISAC, devant s'achever initialement en décembre 2022, a été prolongé jusqu'au **30** juin **2023**. A cette date, **toutes les opérations devront avoir été achevées et payées.**

La Direction Générale des Entreprises a récemment accédé à la demande du PETR Vézère-Auvézère de déplafonner les aides FISAC, afin de permettre une consommation plus rapide de l'enveloppe. Celle-ci demeure encore très fournie (environ 35 000 €).

Le montant des dépenses éligibles pourrait être réhaussé, ce qui engendrera une augmentation du montant des aides. Le taux de 20 % demeurera inchangé. Si cette option est retenue, les communautés de communes devront aussi augmenter le plafond des aides proposées, à un niveau équivalent à celui du FISAC.

Le prochain Comité de pilotage FISAC se tiendra le vendredi 18 novembre 2022. Un dernier Comité sera organisé en décembre / janvier pour les derniers dossiers.

Commentaire du Comité syndical :

Madame Nadège JAYOUT, pour les services de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, avance que si le déplafonnement des aides FISAC était décidé, les communautés de communes devraient procéder à une modification de leur règlement d'intervention pour que la contrepartie des communautés de communes corresponde à celle du FISAC. Ces modifications devraient ensuite être validées par la Région Nouvelle-Aquitaine en Séance Plénière, ce qui pourrait occasionner une perte de temps considérable, compte-tenu des délais.

Monsieur Alain TISSEUIL précise que dans tous les cas il reviendra aux élus du territoire d'informer commerçants et artisans du territoire de l'existence des fonds FISAC et de la modification du plafond de dépenses éligibles dans le cas où celle-ci serait adoptée.

Monsieur Bernard RUAL affirme que puisqu'une enveloppe a été mise à la disposition du PETR Vézère-Auvézère, il conviendrait de la consommer dans son ensemble avant la fin du programme FISAC.

Monsieur Francis COMBY indique qu'il est essentiel de recenser de nouveaux projets sur le territoire afin de consommer l'enveloppe.









Au vu des difficultés afférentes aux modalités de modification des règlements des communautés de communes, il n'y aura pas de déplafonnement des aides FISAC.

Actions Collectives de Proximité

Madame Camille LANNES indique qu'un comité technique se tiendra le lundi 17 octobre, pour étudier les trois offres reçues. Les services de la Région seront notamment présents.

Il est proposé de fixer une date afin de **réunir la commission marchés publics** : la date du **18 novembre** est également retenue, cette réunion se tiendra à la suite du comité de pilotage FISAC.

Commentaire	dи	Comité	syndical	• 1	1
Commentance	uu	COIIIILE	Sviiuicai	. /	1

Bugeat

Monsieur Philippe JENTY informe les élus que Monsieur le Préfet a récemment pris position : la commune de Bugeat devrait pouvoir intégrer la Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources au 1^{er} janvier 2023, sous réserve que le PLUi de Haute-Corrèze Communauté soit voté d'ici la fin de l'année. A défaut, Bugeat rejoindrait la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2024.

L'intégration de cette commune dans le territoire impactera les collectivités partenaires comme le PETR (clé de répartition financière, gouvernance...).

Commentaire du Comité syndical : /

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire, Delphine VEYSSEIX-BOUDET Le Président, Jean-Jacques CAFFY









COMMUNAUTE DE COMMUNES	COMMUNE	NOM	SIGNATURE
	ARNAC-POMPADOUR	Alain TISSEUIL	Х
	BENAYES	Jean-Louis MAURY	Х
	BEYSSENAC	Francis COMBY	X
Pays de Lubersac	LUBERSAC	Philippe GONZALEZ	Х
Pompadour	MONTGIBAUD	Alain MARSAT	Х
(12 communes)	SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS	Jean-Pierre NEXON	Х
8 titulaires + 3	SAINT-PARDOUX-CORBIER	Guy DEVEIX	
suppléants	SAINT-SORNIN-LAVOLPS	Éric LASCAUX	
suppleants	CONCEZE	Pascal HERMAND	
	LUBERSAC	Agnès BERTRAND-LAFEUILLE	
	SAINT-MARTIN-SEPERT	Sabine BOSSELUT	Excusée
	EYBURIE	Éric NOILHAC	X
	MASSERET	Bernard ROUX	Excusé
	MEILHARDS	Jean-Jacques CAFFY	X
	ORGNAC-SUR-VEZERE	Milena LOUBRIAT	X
Pays d'Uzerche	PERPEZAC-LE-NOIR	Delphine VEYSSEIX BOUDET	X
(12 communes)	SAINT-YBARD	Jean-Jacques DUMAS	
(12 communes)	SALON-LA-TOUR	Jean-Claude CHAUFFOUR	X
9 titulaires + 4	UZERCHE	Catherine CHAMBRAS	X
suppléants	UZERCHE	Jean-Paul GRADOR	Excusé
	CONDAT-SUR-GANAVEIX	Michel PLAZANET	Х
	ESPARTIGNAC	Jean-Michel FAUGERAS	Х
	LAMONGERIE	Michel LAUTRETTE	Excusé
	VIGEOIS	Jean-Pierre DRAPPIER	
\/{-\u 0.0 = u { d!\u	CHAMBERET	Bernard RUAL	X
Vézère Monédière Millesources	GOURDON-MURAT	Daniel GARAIS	Excusé (Pouvoir à Philippe JENTY)
(19 communes)	SAINT HILAIRE LES COURBES	Philippe JENTY	X
(13 communes)	SOUDAINE LAVINADIERE	Pierre PEYRAMAURE	X
6 titulaires + 2	TREIGNAC	Gérard COIGNAC	Excusé
suppléants	CHAMBERET	Vincent COISSAC	X
Juppleurits	PEYRISSAC	Josiane VIGROUX SARDENNE	
	Idrâma CA CAIT	Maira da Davessas la Naix	Fye:4
Invités	Jérôme SAGNE Didier JARRIGE	Maire de Perpezac-le-Noir Maire d'Affieux	Excusé
invites			Excusé
	Nathalie BARBET	Directrice de l'OT Terres de Corrèze	X
	Fanny AGNOUX	Département de la Corrèze	X
	Nadège JAYOUT	Pays de Lubersac-Pompadour	х
	Marie FOURNY	Pays d'Uzerche	Excusée
	Marion LAVAUD	Pays d'Uzerche	X
Equipes techniques	Laurence COUDERT	Vézère-Monédières-Millesources	

PETR Vézère-Auvézère

PETR Vézère-Auvézère

PETR Vézère-Auvézère

Camille LANNES

Jacques DEL ARCO AGUIRRE

Gabriel MONAC

DÉLIBÉRATION DU POLE D'EQUILIBRE TE **VEZERE-AUVEZERE**

Envoyé en préfecture le 26/10/2022 Recu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le



ID: 019-200074870-20221013-2022_10_01-DE









SEANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

N° 2022-10-01

L'an deux mil vingt deux Le 13 octobre à 17 h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Perpezac-le-Noir sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de membres

En exercice: 22 Présents: 18 Représentés: 1

Absents: 4

Votants:19

Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0 Délégués titulaires présents : Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Francis COMBY, Philippe JENTY, Alain TISSEUIL, Jean-Louis MAURY, Philippe GONZALEZ, Alain MARSAT, Jean-Pierre NEXON, Éric NOILHAC, Milena LOUBRIAT, Delphine VEYSSEIX-BOUDET, Jean-Claude

CHAUFFOUR, Bernard RUAL, Pierre PEYRAMAURE

Délégués titulaires représentés : Daniel GARAIS (pouvoir à Philippe JENTY)

Délégués titulaires absents et excusés : Guy DEVEIX, Éric LASCAUX, Bernard ROUX, Jean-Jacques DUMAS, Jean-Paul GRADOR, Gérard COIGNAC

Délégués suppléants présents: Michel PLAZANET (représentant Bernard ROUX), Jean-Michel FAUGERAS (représentant Jean-Paul GRADOR), Vincent COISSAC (représentant

Gérard COIGNAC)

Delphine VEYSSEIX-BOUDET est nommée secrétaire de séance.

Objet: Financement de

l'ingénierie pour le poste de chargé de mission LEADER-FEDER

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 14 octobre 2021, le Comité Syndical du PETR Vézère – Auvézère a approuvé une candidature à l'échelle du PETR pour le programme LEADER pour la période 2023-2027 et pour le volet territorial du FEDER (Orientation Stratégique n°5) pour la période 2021-2027.

Un chargé de mission a été recruté par le PETR Vézère – Auvézère le 1er mars 2022 (sur un CDD d'un an) pour formaliser la candidature.

Cette candidature, transmise à la Région Nouvelle-Aquitaine le 17 juin 2022, est en cours d'instruction par les services de l'Autorité de Gestion.

Monsieur le Président précise que ce poste peut être soutenu financièrement par la mesure 19 LEADER « Soutien à la préparation de stratégies locales de développement Programmation 21 - 27 ». Une enveloppe de 20 000 € est ainsi réservée pour tous les territoires qui solliciteront cette subvention. Des enveloppes complémentaires peuvent également être sollicitées.

Au regard des différents échanges avec les financeurs et des simulations réalisées, Monsieur le Président demande au Comité de l'autoriser à solliciter les subventions possibles.

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le



Le plan de financement proposé est le suivant :

			ID: 019-200074870-202210	013-2022_10_01-DE
Dépe	nses		Recettes	
Frais salariaux	41 000 €	FEADER (Leader)	37 720 €	80 %
Coûts indirects	6 150 €	Autofinancement	9 430 €	20 %
TOTAL	47 150 €	TOTAL	47 150 €	100 %

Après délibération, le Comité syndical par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- AUTORISE Monsieur le Président à déposer les différents dossiers de subventions auprès des financeurs potentiels (Europe, Etat, Région...) et à solliciter les subventions maximales possibles,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 et suivants de la collectivité.

Fait à Uzerche, le 14 octobre 2022. Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,

Jean Jacques CAFFY





DÉLIBÉRATION DU POLE D'EQUILIBRE TÉ Recu en préfecture le 26/10/2022 **VEZERE-AUVEZERE**

Envoyé en préfecture le 26/10/2022 Affiché le

ID: 019-200074870-20221013-2022_10_02-DE

SEANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

N° 2022-10-02



L'an deux mil vingt deux Le 13 octobre à 17 h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Perpezac-le-Noir sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation: 16 septembre 2022



Nombre de membres

En exercice: 22 Présents: 18

Représentés: 1

Absents: 4

Votants: 19

Pour: 19 Contre: 0

Abstention: 0

Délégués titulaires présents: Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Francis COMBY, Philippe JENTY, Alain TISSEUIL, Jean-Louis MAURY, Philippe GONZALEZ, Alain MARSAT, Jean-Pierre NEXON, Éric NOILHAC, Milena LOUBRIAT, Delphine VEYSSEIX-BOUDET, Jean-Claude

CHAUFFOUR, Bernard RUAL, Pierre PEYRAMAURE

Délégués titulaires représentés : Daniel GARAIS (pouvoir à Philippe JENTY)

Délégués titulaires absents et excusés : Guy DEVEIX, Éric LASCAUX, Bernard ROUX, Jean-Jacques DUMAS, Jean-Paul GRADOR, Gérard COIGNAC

Délégués suppléants présents: Michel PLAZANET (représentant Bernard ROUX), Jean-Michel FAUGERAS (représentant Jean-Paul GRADOR), Vincent COISSAC (représentant

Gérard COIGNAC)

Objet:

Recrutement d'un agent pour la gestion et l'animation de la programmation européenne multi-fonds -**CONTRAT DE PROJET** Delphine VEYSSEIX-BOUDET est nommée secrétaire de séance.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires:

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 II;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique;

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 14 octobre 2021, le Comité Syndical du PETR Vézère – Auvézère a approuvé une candidature à l'échelle du PETR pour le programme LEADER pour la période 2023-2027, et pour le volet territorial du FEDER (Orientation Stratégique n°5) pour la période 2021-2027.

Cette candidature, transmise à la Région Nouvelle-Aquitaine le 17 juin 2022, est en cours d'instruction par les services de l'Autorité de Gestion. Une phase de conventionnement interviendra d'ici la fin de l'année entre la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Organisme Payeur, permettant notamment d'affiner la stratégie et les fiches actions annexées au dossier de candidature.

A noter qu'un chargé de mission a été recruté par le Reçu en 2022 (sur un CDD d'un an) pour formaliser ladite candid Affiché le

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID: 019-200074870-20221013-2022_10_02-DE

Monsieur le Président souligne qu'afin de mener à bien les actions et missions liées à l'opération (programme LEADER et volet territorial du FEDER) un Groupement d'Action Locale devra être mis en place, à partir du 1^{er} janvier 2023, afin de sélectionner les projets qui s'inscrivent dans cette stratégie et qui sollicitent des fonds européens LEADER et FEDER.

Au regard des effectifs actuels du PETR, il s'avère nécessaire de recruter un agent pour mener la gestion et l'animation de la programmation européenne multi-fonds pour la programmation 2023-2027.

Au regard de l'opération et des missions qui en découlent, M. le Président rappelle que le « contrat de projet » est une possibilité de recrutement sur un emploi non permanent. Ce type de contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée inscrit sur la temporalité de réalisation du projet ou de l'opération. Il peut être conclu pour une durée minimale d'un an, fixée par les parties, dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B, C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents : ils ne sont pas ouverts aux fonctionnaires sauf par le biais du détachement.

Ainsi, le chargé de mission fonds européens aura en charge l'ensemble des tâches administratives et techniques liées à l'animation et à la gestion de la programmation :

- Coordination générale de la programmation multi-fonds: suivi de la maquette et de l'avancement du programme, gestion des procédures. Le chargé de mission sera notamment le référent en relation avec l'Autorité de Gestion et l'organisme payeur;
- Animation et organisation du Comité de Programmation : préparation des documents de séance, des fiches de synthèse de présentation des projets, des comptes rendus de réunions ;
- Animation de la programmation multi-fonds: relations avec les porteurs de projets, suivi des dossiers tout au long de leur mise en œuvre, recueil des avis externes et contacts avec les partenaires institutionnels (notamment les co-financeurs), vérifications réglementaires....
- Mise en œuvre de la communication autour du programme : contacts avec la presse, réalisation de documents spécifiques en fonction des publics cibles, organisation de réunions d'informations;
- Réception et contrôle des dossiers, demandes de pièces complémentaires auprès des porteurs de projets, gestion des procédures sur le logiciel développé par la Région Nouvelle-Aquitaine, calculs de subventions, suivi financier des dossiers validés.

A noter que ce poste pourrait être financé à 80 %, au regard des différents sources de financement possible.

Après délibération, le Comité syndical par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent de « animateur et gestionnaire de la programmation 2023-2027 » à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- DIT que l'agent contractuel sera recruté dans le grade d'attaché territorial (catégorie hiérarchique A), en application des dispositifs applicables au contrat de projet (contrat initial d'un an minimum dans la limite de 6 ans ou dans la limite de la réalisation de l'opération ou du projet notamment), à raison d'une durée hebdomadaire de 35 h;
- DIT que Monsieur le Président est chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil;

AUTORISE Monsieur le Président à de Reçu en préfecture le 26/10/2022 de siers de subventions auprès des financeurs potentie Affiché le pe, Etat, Région...

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

DIT que les crédits nécessaires seront inscr ID :019-200074870-20221013-2022_10_02-DE collectivité;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

> Fait à Uzerche, le 14 octobre 2022. Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,

Jean-Jacques CAFFY



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le



ID: 019-200074870-20221013-2022_10_02-DE





Envoyé en préfecture le 26/10/2022 Recu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le





SEANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

N° 2022-10-03



L'an deux mil vingt deux Le 13 octobre à 17 h,



Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Perpezac-le-Noir sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de membres

En exercice: 22 Présents: 18

Représentés: 1

Absents: 4

Votants: 19

Pour: 16 Contre: 0

Abstention: 3

Objet: Validation du

Contrat de développement et de transitions avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2023-2025

Délégués titulaires présents : Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Francis COMBY, Philippe JENTY, Alain TISSEUIL, Jean-Louis MAURY, Philippe GONZALEZ, Alain MARSAT, Jean-Pierre NEXON, Éric NOILHAC, Milena LOUBRIAT, Delphine VEYSSEIX-BOUDET, Jean-Claude

CHAUFFOUR, Bernard RUAL, Pierre PEYRAMAURE

Délégués titulaires représentés : Daniel GARAIS (pouvoir à Philippe JENTY)

Délégués titulaires absents et excusés : Guy DEVEIX, Éric LASCAUX, Bernard ROUX, Jean-Jacques DUMAS, Jean-Paul GRADOR, Gérard COIGNAC

Délégués suppléants présents: Michel PLAZANET (représentant Bernard ROUX), Jean-Michel FAUGERAS (représentant Jean-Paul GRADOR), Vincent COISSAC (représentant

Gérard COIGNAC)

Delphine VEYSSEIX-BOUDET est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 21 mars 2022, la Région Nouvelle-Aquitaine a fixé les principes et les objectifs de la nouvelle politique contractuelle territoriale.

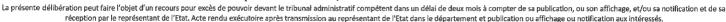
Monsieur le Président rappelle également que, dans ce cadre-là, le PETR Vézère-Auvézère s'est engagé, aux côtés de la Région, dans l'élaboration d'un contrat de développement et de transitions pour la période 2023-2025.

Ce Contrat a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le PETR ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du programme d'actions pluriannuel que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- Le programme d'actions pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences
- L'ingénierie du territoire. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu et de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le Contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, ou de la feuille de route Néo Terra en matière



d'aménagement équilibré et durable des territoires sur qui ont impact direct sur son développement.

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 019-200074870-20221013-2022_10_03-DE

Le contrat comprend les rubriques suivantes :

- 1. Un préambule reprenant le cadre régional d'intervention contractuel
- 2. Le diagnostic du territoire et sa stratégie qui s'appuie sur quatre axes stratégiques dégagés en Comité de pilotage :
 - Faire de Vézère-Auvézère une « terre d'épanouissement » en offrant un cadre de vie de qualité
 - o Faire de Vézère-Auvézère une « terre de développement » en soutenant l'économie de proximité
 - o Conforter Vézère-Auvézère comme une « terre de découverte » touristique
 - Faire de Vézère-Auvézère une « terre de transition » en proposant un environnement préservé
- 3. La durée du contrat
- 4. La gouvernance
- 5. Les modalités de mise en œuvre
- 6. L'articulation avec le Contrat Opérationnel de Mobilité, le Contrat de Plan Etat-Région et les politiques publiques
- 7. La communication
- 8. L'évaluation et le bilan
- 9. La modification du Contrat
- 10. La résiliation et les litiges

Ce contrat est complété par deux annexes. La première présente une note d'enjeux sur le territoire et la seconde présente le plan d'actions pluriannuel, soit une vingtaine d'actions (notamment de l'ingénierie) répondant à la stratégie du territoire et relevant d'un règlement d'intervention régional.

Il est précisé que ce plan d'actions pluriannuel sera suivi par un Comité de pilotage qui se réunira chaque année. De nouvelles actions, si elles sont cohérentes avec la stratégie du territoire, pourront y être ajoutées.

Après délibération, le Comité syndical par 16 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions :

- APPROUVE le Contrat de développement et de transitions et ses annexes signés par le PETR Vézère-Auvézère, les EPCI membres et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2023-2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de développement et de transitions et ses annexes et les éventuels avenants,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de transmettre une copie de la présente à l'ensemble des partenaires.

Fait à Uzerche, le 14 octobre 2022 Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,

Jean-Jacques CAFFY



DÉLIBÉRATION DU POLE D'EQUILIBRE T VEZERE-AUVEZERE

Envoyé en préfecture le 26/10/2022 Recu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le



ID: 019-200074870-20221013-2022_10_04-BF

SEANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

N° 2022-10-04





L'an deux mil vingt deux Le 13 octobre à 17 h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Perpezac-le-Noir sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de membres

Présents: 18

Représentés: 1

Absents: 4

En exercice: 22

Votants: 19 Pour: 19 Contre: 0

Abstention: 0

Objet: Décision modificative n°2 Délégués titulaires présents : Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Francis COMBY, Philippe JENTY, Alain TISSEUIL, Jean-Louis MAURY, Philippe GONZALEZ, Alain MARSAT, Jean-Pierre NEXON, Éric NOILHAC, Milena LOUBRIAT, Delphine VEYSSEIX-BOUDET, Jean-Claude

CHAUFFOUR, Bernard RUAL, Pierre PEYRAMAURE

Délégués titulaires représentés : Daniel GARAIS (pouvoir à Philippe JENTY)

Délégués titulaires absents et excusés : Guy DEVEIX, Éric LASCAUX, Bernard ROUX, Jean-Jacques DUMAS, Jean-Paul GRADOR, Gérard COIGNAC

Délégués suppléants présents: Michel PLAZANET (représentant Bernard ROUX), Jean-Michel FAUGERAS (représentant Jean-Paul GRADOR), Vincent COISSAC (représentant

Gérard COIGNAC)

Delphine VEYSSEIX-BOUDET est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de réaliser des inscriptions de crédits en fonctionnement (arrêté de subvention relatif au financement du poste ingénierie) et en investissement (arrêté de subvention pour les ACP).

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
64131	Rémunérations	8 000,00 €	6419	Remboursement personnel	13 000,00 €
658	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	74758	Dotations, subventions et participations – Autres groupements de collectivités	-3 950,00 €
6615	Intérêts ligne de crédit	50,00 €	7788	Produits exceptionnels	14 508,00 €
6748	Autres subventions	14 508,00 €			
	Total des dépenses de fonctionnement	23 558,00 €		Total des recettes de fonctionnement	23 558,00 €

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

ID: 019-200074870-20221013-2022_10_04-BF

Affiché le



INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
2183	Immobilisations corporelles - Informatique	1 922,29 €	1322	Subventions d'investissement - Région	15 000,00 €
			1318	Subventions d'investissement - Autres	-13 077,71 €
	Total des dépenses d'investissement	1 922,29 €		Total des recettes d'investissement	1 922,29 €

Après délibération, le Comité syndical par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- APPROUVE la décision modificative n°2 indiquée ci-dessus.

Fait à Uzerche, le 14 octobre 2022 Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,

Jean-Jacques CAFFY



DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TE Reçu en préfecture le 26/10/2022 **VEZERE-AUVEZERE**

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Affiché le







SEANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

N° 2022-10-05



L'an deux mil vingt deux Le 13 octobre à 17 h,



Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Perpezac-le-Noir sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation: 16 septembre 2022.

Nombre de membres

En exercice: 22 Présents: 18:--Représentés: 1

Absents: 4

Délégués titulaires présents : Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Francis COMBY, Philippe JENTY, Alain TISSEUIL, Jean-Louis MAURY, Philippe GONZALEZ, Alain MARSAT, Jean-Pierre NEXON, Éric NOILHAC, Milena LOUBRIAT, Delphine VEYSSEIX-BOUDET, Jean-Claude CHAUFFOUR, Bernard RUAL, Pierre PEYRAMAURE

Délégués titulaires représentés : Daniel GARAIS (pouvoir à Philippe JENTY)

Délégués titulaires absents et excusés : Guy DEVEIX, Éric LASCAUX, Bernard ROUX, Jean-Jacques DUMAS, Jean-Paul GRADOR, Gérard COIGNAC

Votants: 19 Pour: 19 Contre: 0

Abstention: 0

Délégués suppléants présents: Michel PLAZANET (représentant Bernard ROUX), Jean-Michel FAUGERAS (représentant Jean-Paul GRADOR), Vincent COISSAC (représentant

Gérard COIGNAC)

Delphine VEYSSEIX-BOUDET est nommée secrétaire de séance.

Objet:

Médecine préventive

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion en vertu des article L 812-3 à L 812-5 du Code Général de la Fonction Publique.

L'article L 452-47 du Code Général de la Fonction Publique indique que « les centres de aestion peuvent créer des services de médecine préventive [...], qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande ».

À cette fin, le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG 19) a conventionné avec les services de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19).

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'adhérer à ce service pour l'ensemble de son personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

Après délibération, le Comité Syndical par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- DECIDE d'adhérer au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19
- APPROUVE les termes et la passation de la convention de partenariat dans le domaine de la médecine professionnelle et préventive

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

AUTORISE Monsieur le Président à signer la cd Miffiché le n avec le CDG 19 compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d' ID : 019-200074870-20221013-2022_10_05-DE reconduction ainsi que les éventuels avenants y afférents

DECIDE d'inscrire chaque année au budget les crédits correspondants

Fait à Uzerche, le 14 octobre 2022 Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,

Jean-Jacques CAFFY

